

ETUDE BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA LANterne –EVALUATION DE LA PROCEDURE ET PERSPECTIVES



E.P.T.B Saône&Doubs

Rapport de synthèse

février 2016



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Aménagement, environnement & Développement durable	ASCONIT Consultants Agence de Lyon
Hydrobiologie	6-8 espace Henry Vallée
Hydrogéologie	69366 LYON Cedex 07
Systèmes d'information géographique	Tél.: 04 78 93 68 90 – Fax : 04 78 94 11 98
Milieux littoraux et marins	Contact: Gaëlle GRATTARD
International et DOM-TOM	Siège social : LYON 69366 Cedex 07
Biodiversité et milieux	APE 7112B – SIRET 437 960 677 000 98
Recherche & Développement	www.asconit.com

Table des matières

1	OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE	4
2	BILAN DES REALISATIONS ET DES DEPENSES ENGAGEES	5
3	ANALYSE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	7
4	FORCES ET FAIBLESSES DU CONTRAT DE RIVIERE	9
5	ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA GESTION DE L'EAU POUR LE FUTUR	10
6	PERTINENCE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE	13
7	ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFERENTS SCENARIOS	14
8	DEMARCHE A METTRE EN PLACE POUR UN NOUVEAU PROGRAMME	15
8.1	REFLEXION SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	17
8.2	ELABORATION D'UNE STRATEGIE PAR COURS D'EAU.....	18

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs et priorités du contrat de rivière Lanterne.....	4
Tableau 2 : Synthèse technico-financière par volets d'intervention du Contrat de rivière	6
Tableau 3 : Montants globaux des aides apportées sur les volets d'intervention du Contrat de rivière	7
Tableau 4 : Synthèse des niveaux d'atteinte des objectifs par volets d'intervention du Contrat de rivière	8
Tableau 5 : Forces et faiblesses du contrat de rivière.....	9
Tableau 6 : Avantages et inconvénients des différents scénarios	14
Tableau 7 : EPCI et syndicats exerçant la compétence (décembre 2015).....	17

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des financements apportés sur le contrat de rivière	7
Figure 2 : Carte des altérations hydromorphologiques sur le bassin versant de la Lanterne (Source : PDM 2016-2021, AERMC)	11
Figure 3 : Carte des altérations par pollution sur le bassin versant de la Lanterne (Source : PDM 2016-2021, AERMC)	12
Figure 4 : Démarche à mettre en place.....	16

1 OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

Porté par l’Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs depuis sa signature en 2008 jusqu’en 2014, le contrat de rivière Lanterne avait pour objectif de restaurer et valoriser le patrimoine aquatique autour de trois orientations majeures :

- la reconquête de la qualité des eaux,
- la gestion respectueuse du fonctionnement des cours d’eau et des milieux aquatiques,
- la préservation des ressources en eau essentielle sur le bassin.

Les objectifs visés en termes de réalisation ainsi que les priorités sur le bassin versant sont représentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs et priorités du contrat de rivière Lanterne

VOLET D’INTERVENTION	OBJECTIFS	PRIORITES
A – Maîtrise des pollutions		
A1 : Assainissement domestique	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des SDA • Installation de nouveaux traitements • Extension des réseaux et amélioration de la collecte 	
A2 : Maîtrise des pollutions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d’opérations collectives de 160 exploitations sur 4 secteurs • Etude des pratiques d’épandage 	<ul style="list-style-type: none"> • BV du Planey (21 exploitations) et de la Combeauté (82 exploitations)
A3 : Maîtrises des pollutions industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions d’éléments toxiques pour 45 entreprises • Animation • diagnostics industriels • Améliorer la gestion des effluents 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollutions par les métaux et les HAP • Limitation des prélèvements
A4 : Mesures complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des anciennes décharges communales • Mise en place de plans de désherbage communaux 	
B1 – Restauration et entretien des milieux aquatiques		
B1A : Reconquête du lit majeur	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les espaces de mobilité • Reconnecter des annexes hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconquête des espaces de mobilité sur 4 sites pilotes • Reméandrement du Dorgeon aval • Reconnexion de 4 annexes hydrauliques
B1B : Gestion du lit mineur	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de PPRE • Réalisation de travaux d’entretien ponctuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de DIG • Pratique d’un entretien raisonné respectant la balance sédimentaire et utilisant des techniques végétales • Prévoir l’avenir des ouvrages hydrauliques dans une optique de continuité écologique
B1C : Protection des espèces piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> • Réintroduction d’écrevisses pieds blancs • Améliorer les franchissements de ruisseaux • Restauration des continuités latérales et longitudinales 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et reconquérir les ruisseaux des têtes de bassin • Passe à Poisson sur le Raddon • Reconnexion d’annexes hydrauliques

VOLET D'INTERVENTION	OBJECTIFS	PRIORITES
B1D : Gestion des étangs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion des étangs • Réaliser des aménagements des ouvrages hydrauliques • Sensibiliser les propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion des étangs sur les ruisseaux à APPB
B2 – Gestion des inondations, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes		
B2 : Gestion des inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes hydrauliques • Réduction de la vulnérabilité • Travaux hydrauliques ponctuels • Pose de repères de crues 	<ul style="list-style-type: none"> • Val de Semouse et Lanterne
B3 – Gestion de la ressource en eau potable		
B3A : Gestion de la nappe du Breuchin	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan de gestion quantitative • Mise en place d'un réseau de suivi quantitatif et qualitatif • Rationnaliser les prélèvements 	
B3B : Gestion de la ressource en eau sur le BV	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'eau distribuée • Régler les problèmes quantitatifs par amélioration des rendements et interconnexion 	<ul style="list-style-type: none"> • Val de Semouse
C – Animation, communication, valorisation du patrimoine		
C1 : Animation	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste de coordinateur • Création d'un poste de technicien 	
C2 : Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Production de documents de communication • Animations scolaires 	
C3 : Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et restauration du patrimoine naturel et bâti 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 tourbières prioritaires identifiées et 5 sites potentiels dans les Vosges ; 3 acquisitions prévues dans le contrat • Zones humides, étangs, sentiers de découverte

2 BILAN DES REALISATIONS ET DES DEPENSES ENGAGEES

La programmation du contrat de rivière prévoyait la réalisation de 110 fiches actions¹ pour un montant global de 37 929 371 € HT. Sur celles-ci, 55 ont été mobilisées pendant les 6 années de mise en œuvre du Contrat. Au total, 134 opérations répondant aux termes et aux objectifs des fiches d'actions du Contrat de rivière ont été engagées, ce qui représente un montant total engagé de 21 696 281 € HT, soit un taux d'engagement global de 57 % par rapport au budget initial.

Les volets les plus avancés sont les volets A : maîtrise des pollutions, B1 : gestion des milieux et C : Animation/communication/Patrimoine, avec de fortes disparités en termes de réalisation au sein des volets (voir Tableau 2).

Ainsi, les volets où les taux d'engagement financiers sont les plus importants sont :

- Volet A1. Maîtrise des effluents domestiques,
- Volet A3. Maîtrise des effluents industriels,
- Volet B1B. Entretien du lit mineur,

¹ Certaines fiches actions « génériques » incluent plusieurs opérations.

- Volet B1C. Protection des espèces patrimoniales (dans lesquelles sont incluses les actions de restauration de la continuité piscicole),
- Volet B3A. gestion de la nappe du Breuchin,
- Volet C. Animation, communication

Tableau 2 : Synthèse technico-financière par volets d'intervention du Contrat de rivière

Volet	Réalisation financière			Réalisation technique					
	Budget prévu (HT)	Budget engagé	%	Nombre de fiches du programme	Nombre de fiches mobilisées	% fiches mobilisée / prévue	Nombre d'opérations correspondantes	Nombre d'opérations rattachées	Nombre total
Volet A : Maîtrise des pollutions	27 052 219 €	17 018 088 €	63%	30	15	50%	42	10	52
A1 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS DOMESTIQUES	21 510 453 €	14 744 007 €	69%	18	10	56%	18	10	28
A2 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS AGRICOLES	4 289 335 €	67 526 €	2%	6	2	33%	2	0	2
A3 : MAÎTRISE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS	617 483 €	2 059 515 €	334%	3	2	67%	21	0	21
A4 : MESURES COMPLEMENTAIRES	634 948 €	147 040 €	23%	3	1	33%	1	0	1
Volet B1 : Gestion des milieux	2 587 715 €	1 689 302 €	65%	41	24	59%	44	1	45
B1A : RECONQUÊTE DU LIT MAJEUR	622 500 €	62 822 €	10%	8	6	75%	3	0	3
B1B : ENTRETIEN DU LIT MINEUR	1 156 740 €	536 624 €	46%	24	16	67%	26	0	26
B1C : PROTECTION DES ESPECES PATRIMONIALES	335 000 €	1 012 773 €	302%	5	1	20%	14	0	14
B1D : GESTION DES ETANGS	473 475 €	77 083 €	16%	4	1	25%	1	1	2
Volet B2 : Gestion des inondations	843 000 €	92 630 €	11%	7	1	14%	1	0	1
Volet B3 : Gestion de la ressource en eau	6 231 020 €	1 766 050 €	28%	13	6	46%	12	11	23
B3A : GESTION DE LA NAPPE DU BREUCHIN	1 778 450 €	1 077 769 €	61%	8	5	63%	7	2	9
B3B : GESTION DE LA RESSOURCE VAL DE SEMOUSE	3 867 180 €	117 392 €	3%	3	1	33%	5	0	5
B3C : GESTION DE LA RESSOURCE RESTE DU BV	585 390 €	570 889 €	98%	2	0	0%	0	9	9
Volet C : Animation, Communication, Patrimoine	1 215 417 €	1 130 211 €	93%	19	9	47%	13	0	13
C1 : ANIMATION	690 853 €	772 668 €	112%	4	3	75%	4	0	4
C2 : COMMUNICATION	127 064 €	138 334 €	109%	10	5	50%	5	0	5
C3 : VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	397 500 €	219 209 €	55%	5	1	20%	4	0	4
TOTAL	37 929 371 €	21 696 281 €	57%	110	55	50%	112	22	134

Le financement des actions est en partie alimenté par les aides des différents partenaires financiers engagés dans le Contrat de rivière². Le montant global d'aides attribué entre 2009 et 2014 dans ce cadre est de près de 11 M€ soit un taux global d'aide de 49 % sur le montant HT des opérations.

L'agence de l'eau est le principal financeur avec 70% des financements apportés.

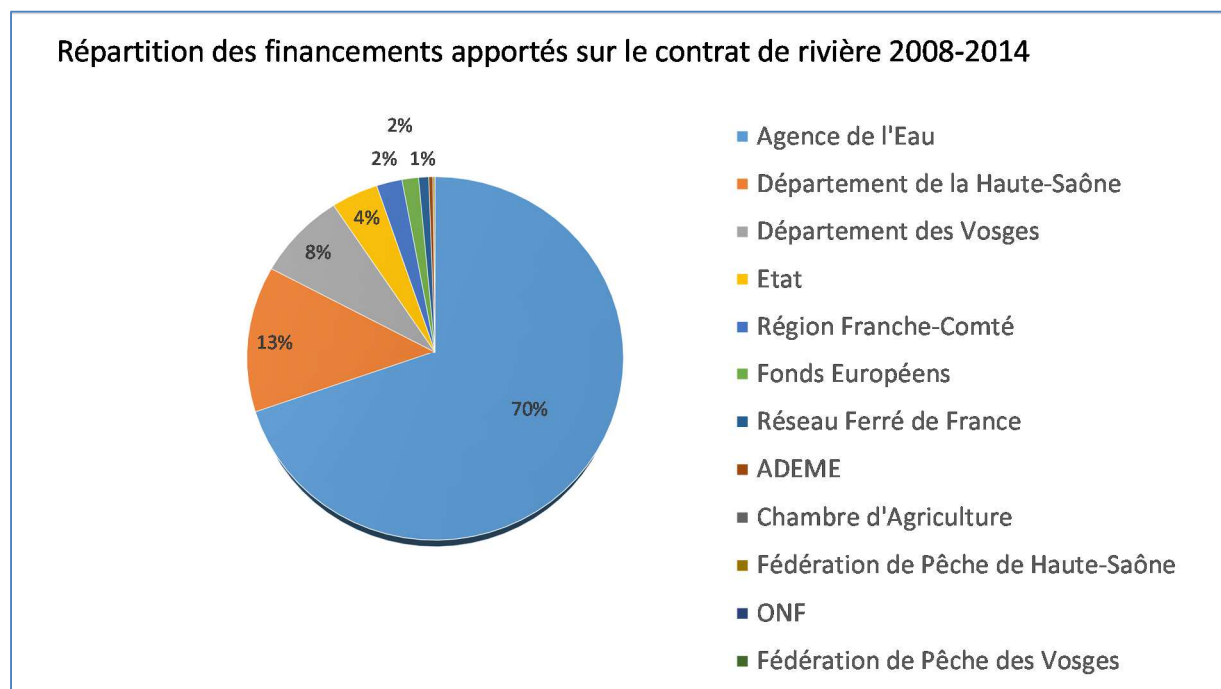


Figure 1 : Répartition des financements apportés sur le contrat de rivière

Tableau 3 : Montants globaux des aides apportées sur les volets d'intervention du Contrat de rivière

Sous volet d'intervention	Taux	Montant
Sous total Volet A : Maîtrise des pollutions	44 %	7 530 800 €
Sous total Volet B1 : Gestion des cours d'eau	74 %	1 646 287 €
Sous total Volet B2 : Gestion des inondations	50 %	46 315 €
Sous total Volet B3 : Gestion de la ressource en eau	52 %	918 442 €
Sous total Volet C : Animation/Communication/Patrimoine	75 %	842 579 €
TOTAL	49,4 %	10 984 423 €

3 ANALYSE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le bilan du contrat de rivière est mitigé et très variable en fonction des volets.

Le niveau d'atteinte des objectifs est décrit par volet dans le Tableau 4, en indiquant les indicateurs utilisés (basés sur des indicateurs de réalisation, ou issus de l'avis des acteurs).

² Agence de l'Eau, Département de la Haute-Saône, Département des Vosges, Etat, Région Franche-Comté, Fonds Européens, Réseau Ferré de France, ADEME, Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche de Haute-Saône, ONF, Fédération de Pêche des Vosges.

Tableau 4 : Synthèse des niveaux d'atteinte des objectifs par volets d'intervention du Contrat de rivière

Volets d'intervention		Objectifs	Indicateurs de réalisation	Niveau d'atteinte des objectifs
A – Maîtrise des pollutions	A1 : Assainissement domestique	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des SDA Installation de nouveaux traitements Extension des réseaux et amélioration de la collecte 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 70% des traitements prioritaires réalisés 30% des travaux de collecte prioritaires réalisés Presque la totalité de la couverture du bassin par un SDA (5 communes non couvertes contre 44 en début de contrat) 	Moyen
	A2 : Maîtrise des pollutions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'opérations collectives de 160 exploitations sur 4 secteurs Etude des pratiques d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 60% des exploitations des bassins prioritaires enquêtées Aucune (ou très peu) d'exploitations n'a engagé de travaux sur le stockage des effluents (augmentation des volumes et des normes) 	Faible
	A3 : Maîtrise des pollutions industrielles	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions d'éléments toxiques pour 45 entreprises Animation diagnostics industriels améliorer la gestion des effluents 	<ul style="list-style-type: none"> Les 350 entreprises contactées 15% des entreprises visitées Des travaux engagés dans 45% des entreprises visées (objectif de 35 entreprises) 	Fort
	A4 : Mesures complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des anciennes décharges communales Mise en place de plans de désherbage communaux 	<ul style="list-style-type: none"> 1 décharge réhabilitée et travaux de couverture sur une 2nde 5 réunions de présentation aux intercommunalités par la FREDDON mais aucun plan de désherbage 	Faible
B1 – Restauration et entretien des milieux aquatiques	B1A : Reconquête du lit majeur	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer les espaces de mobilité Reconnecter des annexes hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> Des actions de restauration sur 4 annexes hydrauliques (Deux faisaient partie des 4 initialement prévues) Les actions de reconquête des espaces de mobilité non abouties 	Faible
	B1B : Gestion du lit mineur	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de PPRE Réalisation de travaux d'entretien ponctuels 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de démarches coordonnées d'entretien et tendance positive en matière d'évolution des pratiques Globalement des opérations d'entretien et de gestion des alluvions limitées aux sites à enjeux 	Fort
	B1C : Protection des espèces piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> Réintroduction d'écrevisses pieds blancs Améliorer les franchissements de ruisseaux Restauration des continuités latérales et longitudinales 	<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses études et des travaux réalisés en matière de continuité écologique (2 passes à poisson, 2 arasements de seuil) En tête de bassin, action sur le Géhard, le Clos du Champ Tenon et le ruisseau des Cerisiers L'indice « poissons » est déclassant sur plusieurs stations du réseau RCS/RCD 	Moyen
	B1D : Gestion des étangs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des étangs Réaliser des aménagements des ouvrages hydrauliques Sensibiliser les propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'un étang (étang d'Avaux et de sa tourbière) dans le cadre du volet C Un seul propriétaire amis en dérivation un étang 	Faible
B2 – Gestion des inondations, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes		<ul style="list-style-type: none"> Etudes hydrauliques Réduction de la vulnérabilité Travaux hydrauliques ponctuels Pose de repères de crues 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude réalisée sur une prévue Aucun diagnostic de vulnérabilité Pas d'aménagement 	Faible
B3 – Gestion de la ressource en eau potable	B3A : Gestion de la nappe du Breuchin	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un plan de gestion quantitative Mise en place d'un réseau de suivi quantitatif et qualitatif Rationaliser les prélèvements 	<ul style="list-style-type: none"> Emergence du Sage et réalisation de l'étude volumes prélevables Peu de travaux d'amélioration de rendement des réseaux AEP (progression des rendements sur Luxeuil, Froidecombe, et Saint-Sauveur) 	Fort
	B3B : Gestion de la ressource en eau sur le BV	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'eau distribuée Régler les problèmes quantitatifs par amélioration des rendements et interconnexion 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de SDAEP sur le Val de Semouse et sur le reste du BV en cours de contrat. Un SDAEP réalisé avant le contrat sur le val de Semouse Une seule opération de renouvellement des réseaux AEP (pas sur le val de Semouse) Sur le val de Semouse, 4 périmètres de protection de captage ont été mis en place et une unité mais en place une usine de désinfection Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux ; insatisfaction de certains partenaires Bonne circulation d'information entre l'animateur et les maîtres d'ouvrage Bulletins et classes d'eau Sensibilisation insuffisante 	Faible
C – Animation, communication, valorisation du patrimoine	C1 : Animation	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un poste de coordinateur Création d'un poste de technicien 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux ; insatisfaction de certains partenaires Bonne circulation d'information entre l'animateur et les maîtres d'ouvrage 	Moyen à fort
	C2 : Communication	<ul style="list-style-type: none"> Production de documents de communication Animations scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Bulletins et classes d'eau Sensibilisation insuffisante 	Fort
	C3 : Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Protection et restauration du patrimoine naturel et bâti 	<ul style="list-style-type: none"> 2 tourbières et une zone humide acquises avec plan de gestion 	Moyen

4 FORCES ET FAIBLESSES DU CONTRAT DE RIVIERE

L'analyse du fonctionnement du contrat de rivière croisé avec l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses du contrat de rivière synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Forces et faiblesses du contrat de rivière

	Forces	Faiblesses
Efficacité et niveau de réalisation	<p>La prolongation d'un an du contrat a été bénéfique car elle a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions (travaux de restauration, acquisition de zones humides, poursuite actions de lutte contre la renouée, etc.).</p> <p>De nombreuses actions ont été menées afin de lutter contre les pollutions industrielles et domestiques.</p> <p>Des opérations émergentes en matière de continuité à renforcer/déployer.</p>	<p>On observe une faible avancée sur les sujets de la restauration morphologique du fait d'une trop faible adhésion des élus et des riverains (l'argumentaire est jugé défaillant, le contact avec les propriétaires trop tardif).</p> <p>Sur le volet agricole, l'évaluation soulève un problème de cohérence des moyens financiers : les outils financiers n'étaient pas adaptés et n'ont pas suffi à engager fortement les acteurs agricoles.</p>
Fonctionnement partenarial	<p>Le contrat a permis d'enclencher une démarche collective, à l'échelle du bassin versant et fédérant de nombreux acteurs.</p> <p>Il a permis d'apporter un appui technique et administratif aux collectivités.</p>	<p>Des instances qui fonctionnent globalement bien mais on souligne un manque de lien et de concertation directe, voire une incompréhension entre certains acteurs institutionnels, des milieux naturels et élus.</p> <p>La sensibilisation des élus et des riverains aux enjeux de restauration est trop faible: Les changements dans les politiques de gestion et d'aménagement des cours d'eau ne sont pas compris. Ceci induit une faible volonté politique sur les problématiques milieux aquatiques et une difficulté à porter ces actions.</p>
Portage et animation du contrat	<p>L'EPTB est reconnu comme légitime sur le territoire, son équipe d'animation est clairement identifiée et sa disponibilité appréciée.</p> <p>L'appui administratif fourni est apprécié.</p> <p>L'avancement des actions est bien suivi et l'information est jugée suffisante par les acteurs.</p>	<p>Un manque de suivi des actions (fonctionnement des STEP, suivi des milieux post-restauration).</p> <p>Le financement de PPE a été une bonne contrepartie à la mise en œuvre d'actions de restauration mais cette action a trop mobilisé l'équipe d'animation au détriment des autres actions de restauration.</p> <p>Les moyens consacrés à l'animation sur les questions agricoles ou de gestion des plans d'eau ont été insuffisants pour favoriser l'engagement des acteurs.</p>

5 ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA GESTION DE L'EAU POUR LE FUTUR

L'analyse des enjeux futurs montre que les enjeux au regard de la DCE sont importants : 19 masses d'eau doivent faire l'objet d'actions pour l'atteinte du bon état. Pour treize d'entre elles, l'objectif est fixé à 2021, ce qui nécessite de mener des actions rapidement.

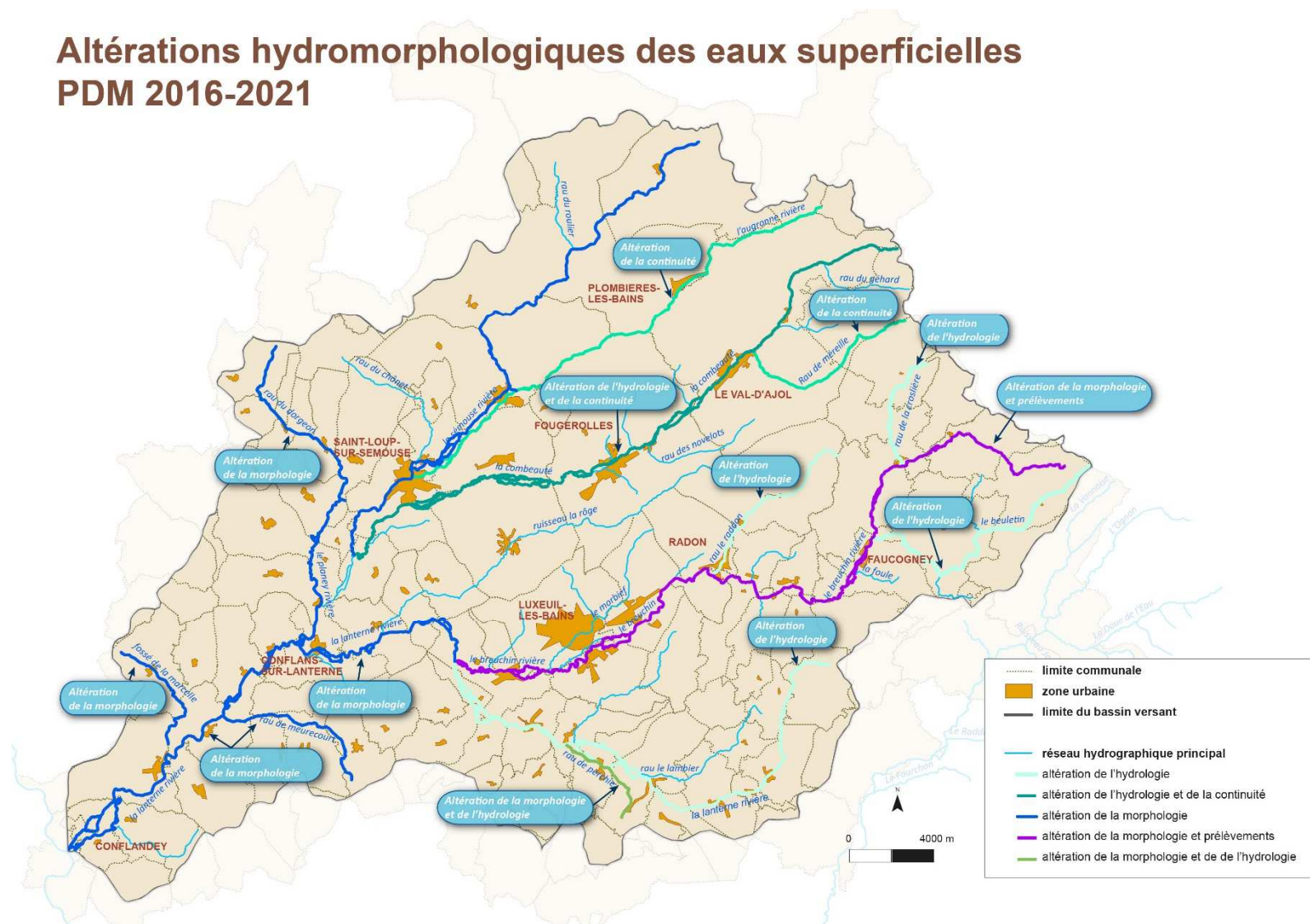
Pour ces 19 masses d'eau, les enjeux liés à la **morphologie des cours d'eau, à l'hydrologie et à la continuité** sont les enjeux les plus importants. D'autres enjeux sont aussi soulignés dans le PDM, comme l'enjeu de qualité d'eau (présence de matières organiques et oxydables sur le Dorjeon ; présence de substances dangereuses sur la Combeauté ; présence de pesticides sur la Lanterne aval)

La gestion des étangs et la restauration des zones humides, en lien avec les questions d'hydrologie et de continuité, sont des leviers importants identifiés par le PDM.

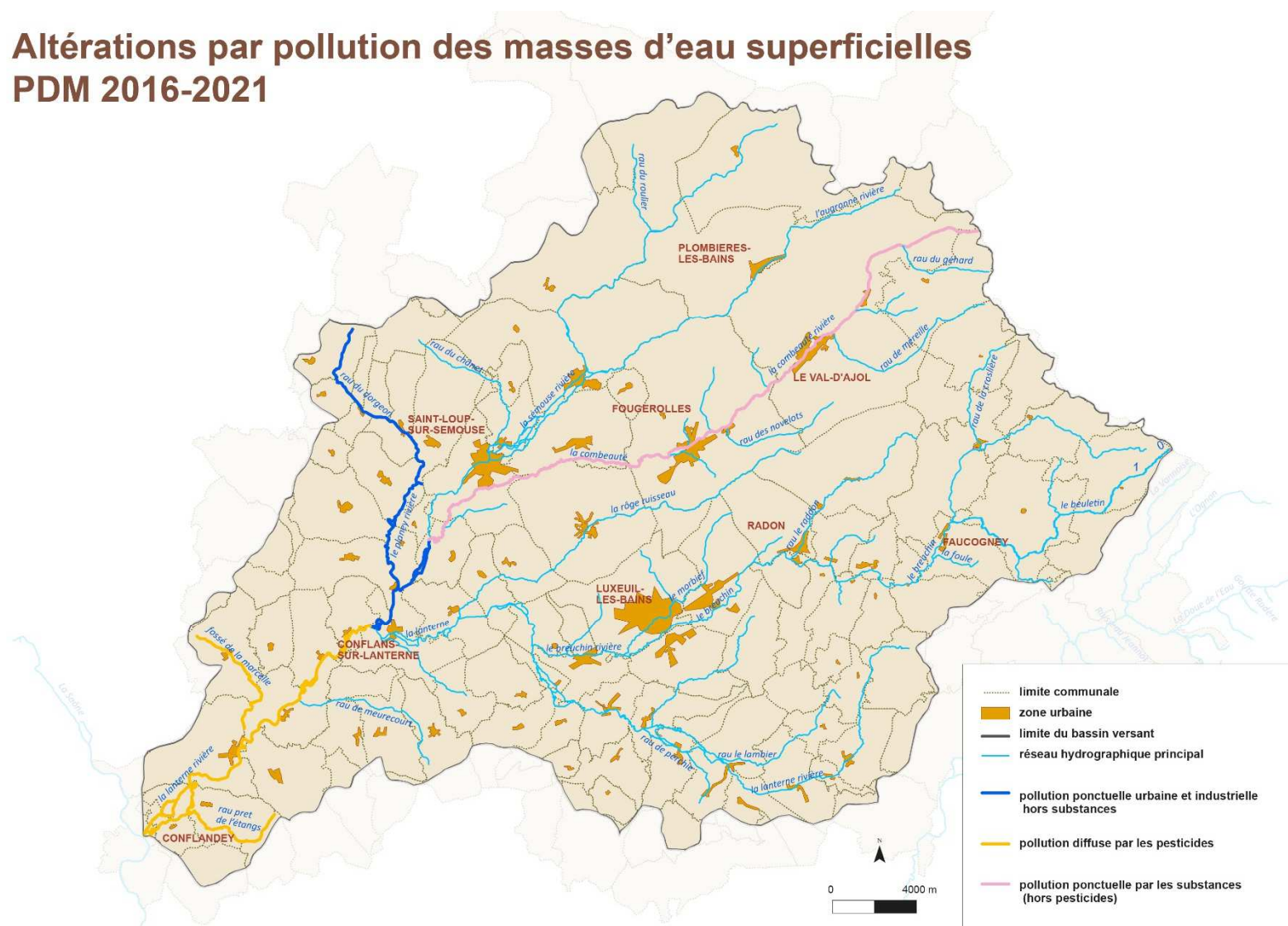
L'analyse des documents de planification (SDAGE et PDM, SAGE de la nappe du Breuchin, SRCE) et l'analyse de l'avis des acteurs du territoire suite à une consultation (atelier du 8 décembre 2015) ont permis de mettre en évidence en quoi les attentes des acteurs convergent avec ces documents et en quoi il existe des écarts :

- Les attentes locales rejoignent celles identifiées dans le cadre du Programme de mesures, notamment sur la question de la qualité de l'eau (l'assainissement, pollutions industrielles), sur la question de la gestion quantitative sur le périmètre du SAGE de la nappe du Breuchin, sur la gestion des étangs tant sur la nature de l'enjeu que sur les modes d'actions. Sur l'assainissement, les enjeux perçus par les acteurs et les problématiques identifiées dépassent géographiquement les mesures identifiées dans le PDM,
- Sur les enjeux liés aux cours d'eau, les attentes des acteurs et le PDM ne sont pas concordants : l'enjeu d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces envahissantes, qui constituent une attente forte des acteurs, ne sont pas identifiés en tant que tel par le Programme de mesures, qui vise des actions plus ambitieuses de restauration de la morphologie ou de restauration de la continuité. Ces dernières actions sont perçues comme importantes par les représentants des milieux naturels ou institutionnels mais ne rencontrent pas l'adhésion des élus et des riverains.
- Sur les enjeux de prévention des pollutions agricoles, et de préservation des zones humides, les attentes des acteurs et le PDM sont globalement concordants sur le territoire; néanmoins la réflexion menée n'a pas suffi à identifier si les acteurs adhéraient aux leviers et actions prévus dans le PDM ; la réflexion sur les modes d'actions reste à poursuivre ;
- Pour traiter des enjeux inondations, les acteurs évoquent surtout le besoin d'entretien des cours d'eau. Ceci conforte l'idée de traiter de la prévention des inondations conjointement avec la gestion des milieux aquatiques. Sur ce thème, le premier contrat et les études ont préconisé des actions, notamment en matière de réduction de la vulnérabilité et de sensibilisation aux risques d'inondations. Une réflexion sur la nécessité de poursuivre ces actions sera à mener.

Altérations hydromorphologiques des eaux superficielles PDM 2016-2021



Altérations par pollution des masses d'eau superficielles PDM 2016-2021



6 PERTINENCE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE

Concernant les enjeux de restauration des cours d'eau, de la continuité, qui constituent un enjeu important pour le futur, le bilan du premier contrat de rivière est mitigé puisque malgré les initiatives pour engager l'ensemble des actions prévues, des difficultés de mise en œuvre et d'aboutissement ont eu lieu du fait que les acteurs locaux (élus, agriculteurs, riverains, etc.) ne perçoivent pas les bénéfices des actions proposées par les contrats. Un autre enjeu important sur le territoire concerne la gestion des étangs, dont les impacts sur les milieux sont notables, et perçus par les acteurs.

Sur ces thématiques, le principal levier pour parvenir à faire aboutir les actions est de :

- Sensibiliser les élus par une animation importante (retour d'expériences, etc.),
- Construire un argumentaire,
- Convaincre les riverains par une présence importante sur le terrain,
- Démarcher les propriétaires d'étangs par une animation éventuellement via les communes, etc.

Ainsi le principal levier sera du travail de terrain, de sensibilisation et de pédagogie.

Ces actions nécessitent une implication et mobilisation de tous, de la profession agricole, des chambres consulaires pour favoriser l'implication des agriculteurs et industriels sur le territoire (concernés par les actions en terme de restauration de cours d'eau, de continuité) et des élus, pour établir un lien avec les riverains et les propriétaires d'étangs.

Les acteurs très mobilisés autour de la question de la qualité de l'eau souhaitent que les « problèmes soient traités » de façon globale et sur l'ensemble des paramètres. Un contrat centré sur la restauration des milieux ne pourrait à ce stade rencontrer l'adhésion des élus et acteurs locaux. De même certains évoquent le lien très fort entre qualité de l'eau et étiages.

Il apparaît nécessaire, pour favoriser l'adhésion des acteurs de traiter de l'ensemble des thématiques. Au vu du fort besoin de sensibilisation locale et de la multiplicité des pressions sur le territoire, l'outil « contrat » paraît être incontournable afin d'apporter des financements en matière d'animation au territoire. Du fait de la nécessité d'impliquer tous les acteurs, très divers, pour favoriser la mise en place d'une dynamique, le contrat de rivière (contrat de milieu) apparaît comme l'outil le plus pertinent.

7 ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFERENTS SCENARIOS

Du fait de l'existence d'une démarche de Sage sur le bassin versant de la Lanterne en amont du Breuchin, trois scénarios sont possibles :

- Un contrat de rivière unique à l'échelle du bassin versant,
- Deux contrats de rivière séparés sur le périmètre du Sage et hors périmètre du Sage,
- Un contrat de rivière sur le périmètre du Sage et des contrats thématiques hors périmètre du Sage, sur le reste du bassin versant

Les avantages et inconvénients des différents scénarios sont représentés dans le tableau ci-dessous (Tableau 6).

Tableau 6 : Avantages et inconvénients des différents scénarios

	Avantages	Inconvénients
Un contrat unique sur l'ensemble du bassin versant de la Lanterne	<p>Une unique procédure à construire</p> <p>Portage politique plus aisé, qui bénéficie de la dynamique sur le Sage</p> <p>Une taille de bassin versant qui permet la mutualisation des moyens d'animation et d'ingénierie</p> <p>Mutualisation et des retours d'expérience sur les actions de restauration</p>	<p>Potentiel manque de lisibilité sur le rôle de la Commission Locale de l'Eau et du Comité de rivière</p>
Deux contrats séparés, sur le périmètre de Sage et hors périmètre de Sage	<p>Simplicité à monter un contrat sur le périmètre du Sage qui découle des orientations du Sage</p>	<p>Complexité du fait de deux procédures à monter</p> <p>Manque de cohérence Lanterne amont-Lanterne aval</p>
Un contrat sur le territoire du Sage (Lanterne amont et Breuchin) et plusieurs contrats thématiques sur le reste du bassin versant	<p>Certaines thématiques sont localisées (substances dangereuses sur la Combeauté, pollutions domestiques et restauration morphologique sur le Dorgeon, prévention des pollutions par les pesticides et restauration morphologique sur la Lanterne aval) donc relativement aisé de monter des contrats thématiques</p>	<p>Complexité du fait de plusieurs contrats à monter</p> <p>Risque de mobilisation difficile des élus si on sépare les thématiques (notamment sur le Dorgeon)</p> <p>Manque de cohérence Lanterne amont-Lanterne aval</p> <p>Plus difficile mutualisation de l'animation et de l'ingénierie avec plusieurs contrats</p>

Le scénario avec des outils thématiques ne nous semble pas approprié pour favoriser l'implication des élus et faciliter la mutualisation des moyens d'ingénierie.

8 DEMARCHE A METTRE EN PLACE POUR UN NOUVEAU PROGRAMME

Pour aboutir à un nouveau programme, la démarche proposée consiste donc en :

- une phase de réflexion préalable en 2016 et 2017³, consacrée à :
 - o la mise en place de la réforme territoriale et l'identification de maîtres d'ouvrage,
 - o l'élaboration d'une stratégie par cours d'eau,
 - o la finalisation du Sage,
 - o la poursuite des actions opérationnelles,
- une phase de finalisation du (des) contrat(s) suite à la mise en place des compétences « GEMAPI » en 2018. Cette étape de signature d'un contrat est un préalable pour bénéficier des éventuelles bonifications, liées au contrat.

Cette démarche est représentée page suivante.

Le Sage permettra de nourrir les réflexions sur la stratégie sur les cours d'eau de la Lanterne amont et le Breuchin.

La réflexion d'une stratégie par cours d'eau, permettra d'alimenter les réflexions des collectivités sur l'exercice de la compétence « GEMAPI ». La signature d'un (ou de) nouveau(x) contrat(s) est conditionnée à l'identification de maîtres d'ouvrage.

Durant la phase 2016-2017, il apparaît que l'EPTB est la structure légitime pour porter l'élaboration du futur contrat. Il est reconnu légitime par l'ensemble des acteurs. Ses compétences sont appréciées ainsi que le fait qu'il puisse mutualiser des expériences du fait de son action sur plusieurs bassins versants. Une réflexion sur les moyens est à engager au regard des différents travaux à mener : finalisation du Sage, poursuite des actions opérationnelles et définition d'une stratégie par cours d'eau.

³ Le financement par l'Agence de l'eau de l'animation pour préparation d'un (ou de) nouvel (ou nouveaux) contrat(s) n'est pas garanti au-delà de deux années de réflexion après la fin du contrat (terminé en 2014).

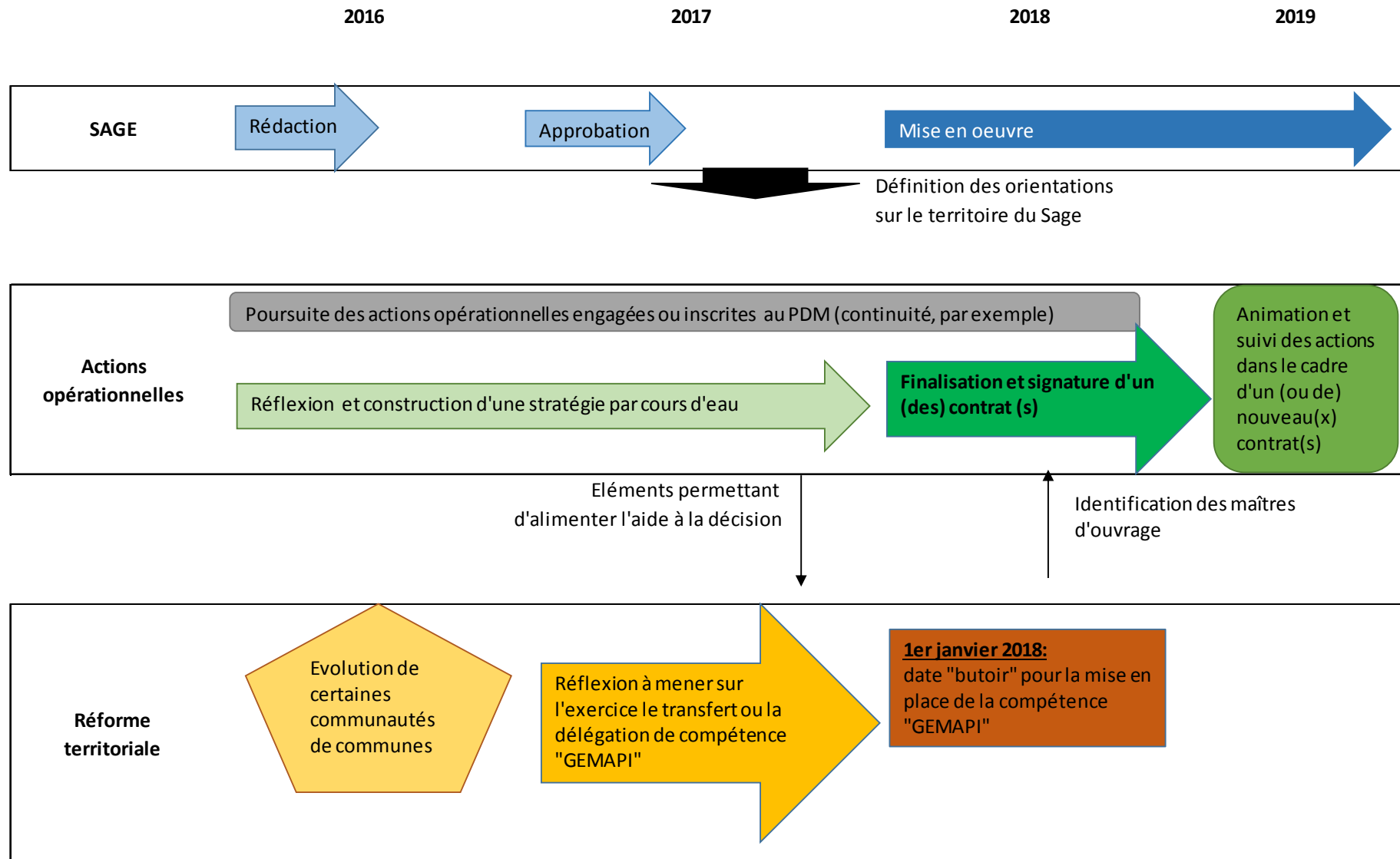


Figure 4 : Démarche à mettre en place

8.1 REFLEXION SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dites loi « MAPTAM » ou « MAPAM » crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI⁴), et l'attribue aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI -FP) au plus tard le 1^{er} janvier 2018. En 2016, les structures compétentes pour exercer cette compétence sont peu nombreuses : il s'agit du Syndicat du bassin de la Lanterne, de la communauté de communes de la Haute-Comté ; de la communauté de communes du Pays de Luxeuil et de la communauté de communes du Triangle Vert. Pour les autres communautés de communes, une évolution est attendue du fait de la loi NOTRe (voir Tableau 7).

Les communautés de communes devront mener une réflexion pour savoir si elles souhaitent exercer cette compétence, déléguer ou transférer cette compétence à un EPTB ou un EPAGE.

Tableau 7 : EPCI et syndicats exerçant la compétence (décembre 2015)

	Compétence « rivières »	Evolution attendue (notamment dans le cadre de la loi NOTRe)
La communauté de communes de la Haute-Comté	Exerce la compétence	Pas d'évolution
CC du Val de Vôge et la CC des rives de la Moselle	Exercent la compétence	Fusion avec la Communauté d'agglomération d'Epinal qui n'a pas actuellement la compétence
Communauté de communes des mille étangs	A pris la compétence mais n'a pas encore effectué d'opérations	Evolution attendue (découpage ou fusion avec une autre communauté de communes)
Communauté de communes du Pays de Luxeuil et Communauté de communes du Triangle Vert	ont pris la compétence mais n'ont pas encore effectué d'opérations	Pas d'évolution
Syndicat du bassin de la Lanterne	Exerce la compétence sur la Lanterne	Pas d'évolution
SITA du Breuchin	Exerce la compétence sur le Breuchin	En cours de dissolution

⁴ La compétence « GEMAPI » est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement : • (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; • (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; • (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ; • (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Les communes ou EPCI-FP peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière, EPTB, EPAGE...).

8.2 ELABORATION D'UNE STRATEGIE PAR COURS D'EAU

Le précédent contrat de rivière a été caractérisé par un déficit de partage du diagnostic et des constats entre acteurs. Pour la plupart des acteurs, il est nécessaire de :

- mettre à plat les connaissances de tous les partenaires,
- construire au sein d'une cellule technique un programme d'actions (prenant en compte les actions déjà ciblées précisément dans le PDM),
- échanger avec les acteurs locaux sur des questions de faisabilité ou d'opportunité des pistes d'actions préparées,
- par des rencontres sur le terrain, afin de favoriser les échanges de point de vue avec les élus, la recherche de solutions, etc.

Ce travail constituerait le travail d'élaboration d'une stratégie d'actions par cours d'eau. Dans ce cadre, l'ensemble des paramètres pouvant affecter le cours d'eau et la vie aquatique pourrait être abordé permettant de faire le lien entre les problématiques d'étiage, de qualité d'eau ou de milieu.

Cet échange semble un préalable à la mise en place d'une « culture commune », qui pourra faciliter l'adhésion des acteurs ensuite. Il pourra étayer les réflexions sur les compétences « GEMAPI » en permettant aux collectivités de se projeter dans des actions concrètes.

Il est nécessaire d'établir ce diagnostic technique partagé entre partenaires techniques en se basant a minima sur les priorités du territoire au regard du PDM 2016-2021, avant de consulter les acteurs sur leurs souhaits en matière d'actions. En effet, consulter largement les acteurs locaux pourrait entraîner l'identification d'une liste d'actions sans pour autant mettre en commun et partager les priorités.